

Problèmes structurels de l'agriculture turque

Talim M.

in

Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.).
Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36

1999
pages 95-104

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI020476>

To cite this article / Pour citer cet article

Talim M. **Problèmes structurels de l'agriculture turque**. In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier : CIHEAM, 1999. p. 95-104 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Problèmes structurels de l'agriculture turque

Metin Talim

Université d'Egée, Izmir (Turquie)

En Turquie, malgré un développement notable de l'industrialisation, l'économie du pays est encore tributaire de l'agriculture. Selon le recensement de 1990, la population du pays est de 56,5 millions dont 23,1 millions (soit 41%) vivent à la campagne. La part du revenu national imputable à l'agriculture est de 16% environ. Si l'on considère que 41% de la population reçoit environ 16% du revenu national, il en résulte que les revenus sont très faibles dans l'agriculture. D'ailleurs, en 1983 le revenu moyen de la population active agricole représentait un tiers du revenu moyen national (Office d'Etat de Planification, 1984). Bien qu'un changement important soit intervenu dans la structure des exportations, les produits agricoles constituent environ 20% de la valeur totale des exportations. Les produits agricoles semi-manufacturés ne sont pas inclus dans ce chiffre. De plus, la production agricole est très variable d'une année à l'autre et quelquefois cette variation dépasse 10%. Entre 1970 et 1978, une variation de 10% du revenu agricole a entraîné une variation de 2,3% du produit intérieur brut (Demirci R., 1981).

La Turquie fait beaucoup d'efforts pour le développement économique et pour maintenir l'accroissement de la production alimentaire au-dessus du taux de croissance démographique. Le pays se trouvait jusqu'à l'année dernière parmi les pays qui n'achetaient pas de produits alimentaires de base à l'étranger. Cependant, l'agriculture turque est en train de chercher une issue à un certain nombre de problèmes fondamentaux et compliqués. Parmi ces problèmes, la défectuosité de la structure agricole vient en tête. La disproportion entre la terre et l'homme, l'insuffisance des structures physiques et institutionnelles rendent difficile l'utilisation productive et équilibrée du territoire agricole. Ainsi, la productivité et les revenus demeurent bas. Par conséquent l'agriculture n'accomplit pas correctement sa fonction dans le développement économique du pays.

Dans cet exposé, nous allons montrer la situation et l'évolution de la structure de l'agriculture turque, sous l'angle du nombre, des dimensions, de la dispersion et de la propriété des unités de production agricole. On étudiera le sujet en trois phases. Premièrement, on déterminera la structure de l'agriculture et les tendances générales. Puis on insistera sur les conséquences et les problèmes de la structure actuelle. Enfin, on proposera quelques orientations concernant l'amélioration de la structure et de l'efficacité des exploitations agricoles.

I – Vue générale de la structure de l'agriculture turque

En Turquie, les recensements agricoles effectués à différentes dates donnent des informations trop partielles pour être utilisées pour déterminer la situation structurelle de l'agriculture. Toutes ces informations concernent plus particulièrement l'étendue, les régimes de propriété du sol et le morcellement des exploitations agricoles. Les renseignements disponibles ne permettent pas de classer les exploitations selon la main-d'oeuvre disponible ou utilisée, selon leurs capitaux et leurs produits bruts. Or, ce type de renseignements est très utile pour faire une évaluation plus réaliste. Cependant, en tenant compte du fait que la structure agricole est largement liée à la dimension, à la propriété et au morcellement des exploitations agricoles, on peut tenter une estimation générale avec les données disponibles.

1. Utilisation du sol et composition de la production

En Turquie, selon les chiffres de 1988, la surface des terres pouvant être utilisées à des fins agricoles s'élevé à 53,5 millions ha dont 45% (24 millions ha) de terres labourables. Un quart environ (5,2 millions ha) des terres labourées doit être laissé en jachère. Les terres irrigables représentent 8,6 millions ha, mais les terres réellement irriguées couvrent seulement 3,7 millions ha.

Il y a eu dans le passé des changements et des évolutions importants dans l'utilisation des terres agricoles. Par exemple, entre 1927 et 1980, les surfaces labourées ont augmenté de plus de 17 millions ha. Ces terres qui représentaient 12% des terres utilisées à des fins agricoles en 1927 sont passées à 48% dans les années 1980. Par contre, au cours de la même époque, la superficie des pâturages et des pacages a diminué de 58% (Acil F., 1980). C'est-à-dire que les pâturages ont été transformés en champs. Mais, malgré l'importante diminution des pâturages, le nombre de têtes de bétail a triplé.

Actuellement, on cultive sur les terres arables 13,9 millions ha de céréales, 2,8 millions ha de cultures industrielles et 3 millions ha de cultures permanentes (vignobles, oliviers, vergers).

Dans la composition du produit agricole, la production végétale est dominante et vient en tête avec un pourcentage de 59%. La production animale tient la deuxième place avec 33%. La sylviculture et la pêche représentent 7% et 1%.

2. Répartition des exploitations selon les types de production

La Turquie est un pays très varié par le climat et par les caractéristiques des sols. Dans une même région, on peut distinguer des sous-régions bien différentes. On ne dispose pas de données statistiques suffisantes pour désigner les types d'exploitations agricoles au niveau national et régional. Mais il est possible de dire que dans les régions suffisamment humides, existent plus particulièrement des exploitations de cultures industrielles et, à l'intérieur, dans les régions semi-arides et arides, s'étendent des exploitations de monoculture céréalière. Les dernières données statistiques montrent que 88% des exploitations agricoles sont des exploitations mixtes (cultures végétales et élevage) et que seulement 10% d'entre elles sont spécialisées dans les cultures végétales et 2% dans l'élevage (Institut d'Etat des statistiques, 1980).

3. Répartition des exploitations d'après leur superficie

D'après les résultats du recensement agricole de 1991, il existe en Turquie plus de 4 millions d'exploitations agricoles, dont 99,7% sont inférieures à 100 ha, 34,9% sont inférieures à 2 ha – et couvrent 5,6% des surfaces labourées. Les exploitations inférieures à 5 ha et 10 ha représentent 67% et 85% du total et occupent 21% et 36% des terres cultivées. D'autre part, environ 650 000 exploitations (16%) sont inférieures à 1 ha (Institut d'Etat des statistiques, 1991).

Une étude publiée en 1978 par l'office du plan (Varlier O., 1978) donne des indications semblables. Selon cette étude, 11% des exploitations ont des dimensions inférieures à 0,5 ha (0,35 ha en moyenne). Toutes ces données montrent que dans l'agriculture turque, les exploitations très petites et marginales dominent d'une façon absolue.

En outre, la dimension des exploitations varie sensiblement d'une région à l'autre. Dans le troisième plan quinquennal (Office d'Etat de Planification, 1973), on signale que les exploitations de 0,1 à 0,5 ha sont plus concentrées dans les régions côtières et spécialement dans les régions de la Mer Noire et des côtes égéennes et méditerranéennes. Par contre dans le plateau central, elles sont les moins nombreuses. Quant à la région du sud-est, on y trouve un déséquilibre très marqué du point de vue des dimensions des exploitations et de la répartition des terres. Les données les plus récentes donnent les mêmes indications générales.

Il est également intéressant de montrer l'évolution des dimensions des exploitations agricoles depuis plus de quarante ans (Tableau 1). Selon les données disponibles, le nombre des exploitations qui était

de 2,5 millions en 1950, a augmenté de 600 000 en 1963, est resté presque inchangé jusqu'en 1970 et a dépassé 4 millions en 1991. Il en résulte qu'en quarante ans, les exploitations ont augmenté en nombre de 64%. Et la prédominance des exploitations marginales persiste. Par exemple, la proportion des exploitations inférieures à 5 et 10 ha qui était de 62% et 83% en 1950, s'est maintenue en 1991. Mais les exploitations supérieures à 50 ha ont augmenté de 50%. En conséquence, la dimension moyenne des exploitations a diminué sensiblement (Tableau 2). En effet, la superficie moyenne qui était de 7,5 ha, en 1950, est tombée à 5.7 ha, en 1991. En général, pour chaque classe d'exploitation, la superficie moyenne a diminué, dans une proportion de 15%.

Tableau 1. Evolution de la répartition des exploitations selon leur taille (de 1950 à 1991)

Superficie (ha)	1950		1963		1970		1980		1991	
	Nombre d'exploit. '000	Superficie '000 ha	Nombre d'exploit. '000	Superficie '000 ha	Nombre d'exploit. '000	Superficie '000 ha	Nombre d'exploit. '000	Superficie '000 ha	Nombre d'exploit. '000	Superficie '000 ha
	2 513	20 751	3 101	16 734	3 059	17 065	3 559	22 764	4 091	23 264
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
0,1 à 2,0			40,9	7,0	42,4	10,4	28,4	4,1	34,9	5,6
2,1 à 5,0	61,7*	18,9	27,8	17,3	28,7	16,8	32,7	15,9	32,1	16,5
5,1 à 10,0	21,8	18,8	18,1	23,9	15,6	21,0	20,8	21,3	18,0	19,9
10,1 à 20,0	10,5	19,1	9,4	23,7	7,8	21,0	11,8	23,8	9,7	21,0
20,1 à 50,0	4,4	16,9	3,2	17,0	3,1	19,6	5,5	22,8	4,4	19,8
50,1 et plus	0,6	26,3	0,6	11,1	0,6	11,2	0,8	12,1	0,9	17,2

* : de 0,1 à 5,0 ha.

Source : Les résultats des recensements agricoles de 1950, 1963, 1970, 1980 et 1991.

Tableau 2. L'évolution des dimensions moyennes des exploitations agricoles (de 1950 à 1991)

Superficie (ha)	1950		1963		1970		1980		1991	
	Dimension moyenne ha	Dimension moyenne ha	1950=100	Dimension moyenne ha	1950=100	Dimension moyenne ha	1950=100	Dimension moyenne ha	1950=100	
0,1 à 2,0	1,08	0,93	86	1,31	121	0,93	86	0,92	85	
2,1 à 5,0	3,46	3,36	97	3,27	95	3,10	90	2,92	84	
5,1 à 10,0	7,27	7,11	98	7,49	103	6,55	90	6,31	87	
10,1 à 20,0	14,48	13,62	94	15,00	104	12,87	89	12,35	85	
20,1 à 50,0	30,42	28,42	93	35,00	115	26,78	88	25,73	85	
50,1 et plus	119,02	120,14	101	108,46	91	92,78	78	151,63	127	

Source : Les résultats des recensements agricoles de 1950, 1963, 1970, 1980 et 1991.

Tous ces résultats montrent que les terres agricoles se morcellent et que les exploitations deviennent de plus en plus petites ou marginales. Or dans les pays développés, le nombre des exploitations (particulièrement de moins de 20 ha) diminuant, la superficie moyenne augmente. Par exemple, dans les pays du marché commun (les neuf), le nombre des exploitations inférieures à 20 ha a diminué de 1,6 million (22%) entre 1960 et 1970 (EEC, 1979) et de 12% entre 1970 et 1975 (Eurostat, 1974).

4. Morcellement des exploitations

Un autre problème d'ordre structurel concerne le morcellement des exploitations. D'après les données du recensement de 1980, une exploitation se composait de 6,4 parcelles en moyenne et la dimension moyenne était de 1 ha (Tableau 3). La superficie moyenne des parcelles augmente avec la dimension des exploitations, mais il faut remarquer que dans les exploitations inférieures à 5 ha, représentant 62% du total, la superficie moyenne d'une parcelle était de seulement 0,3 ha environ. Cependant avec le temps, le morcellement s'est atténué. Le nombre d'exploitations d'un seul tenant est passé de 5% en 1950, à 9,5% en 1980. Mais le morcellement des exploitations reste un problème chronique dans l'agriculture turque.

Parmi les raisons principales de cette situation, on peut considérer les lois de succession, la pression démographique, et les activités spéculatives.

D'après les données du quatrième plan (1976) et l'étude de O. Varlier (1978), en 1973, une famille paysanne avait en moyenne 5,7 ha de terre en propriété. Environ 1,3 million de propriétaires (45% du total) avaient des terres de moins de 2 ha. La proportion de familles propriétaires de terres inférieures à 1 ha était d'un quart environ. Les propriétés foncières de plus de 50 ha ne représentaient que 0,8% et occupaient 14% de la superficie agricole. Il en résulte que ce sont les très petites propriétés qui prédominent dans l'agriculture.

En outre, l'évolution actuelle montre que d'une part le nombre et le pourcentage des petites propriétés augmentent, et que d'autre part la superficie des propriétés se divise et diminue. Par contre, les propriétés de plus de 50 ha augmentent en nombre et en taille.

Tableau 3. Répartition des exploitations selon leur superficie et le nombre de parcelles

Dimension de l'exploitation (ha)	Répartition des exploitations (%)	Répartition des parcelles (%)	Surface moyenne de parcelle (ha)
Moins de 1	14,4	5,4	0,2
1 à 1,9	15,2	9,7	0,3
2 à 4,9	32,8	31,2	0,5
5 à 9,9	20,2	26,0	0,8
10 à 19,9	11,3	17,0	1,4
20 à 49,9	5,3	9,1	2,5
50 à 99,9	0,7	1,4	5,6
Plus de 100	0,1	0,2	23,8
Total	100,0	100,0	1,0

Source : IES, Recensement agricole de 1980, Ankara.

Tableau 4. Evolution du Morcellement des exploitations

Nombre de parcelle	Répartition des exploitations (%)	
	1970	1980
1	14,6	9,5
2-3	32,0	26,2
4-5	21,2	22,2
6-9	19,8	22,2
10 et +	12,4	19,7

Source : IES, Recensement agricole de 1970 et 1980, Ankara.

5. Mode de faire-valoir

Les exploitations agricoles turques sont principalement en faire valoir direct. Selon les résultats du recensement de 1980, 91% de toutes les exploitations sont en faire-valoir direct. Mais le pourcentage est plus petit (77%) dans les exploitations dépassant 100 ha (Institut d'Etat des statistiques, 1980). 7,6% du total et 10,6% des exploitations de plus de 100 ha (Institut d'Etat des statistiques, 1980) sont partiellement en propriété et partiellement louées et en métayage. Seulement 0,4% des exploitants sont métayers et 0,8% afferment la terre qu'ils cultivent. Il en ressort que les exploitations, complètement ou partiellement en location ou en métayage, représentent 9,4% et occupent 13% des terres agricoles. Néanmoins, en 1970, 14% des exploitants étaient à la fois propriétaire et métayer ou fermier.

6. La main-d'oeuvre

En outre, une grande majorité des exploitations (68%) sont exploitées par la main-d'oeuvre familiale. Mais, dans les exploitations d'élevage, ce pourcentage s'élève à 97%. Seulement 2,5% des exploitations

utilisent uniquement des salariés. Les exploitations utilisant la main-d'oeuvre familiale et des salariés (35%) sont des exploitations de culture (Institut d'Etat des statistiques, 1980).

Ce qui est intéressant c'est que 30% des exploitations inférieures à 10 ha emploient de la main-d'oeuvre étrangère. D'une part, la saison de pointe de travail et d'autre part les particularités de certaines cultures, sont des causes essentielles de la main-d'oeuvre saisonnière.

7. Répartition du capital

En Turquie, dans les exploitations agricoles, la terre et les valeurs qui lui sont attachées formant le capital foncier, tiennent une place très importante dans le capital total. D'après les informations disponibles fondées sur des enquêtes concernant les exploitations à différentes époques¹, la part du capital foncier est de plus de 80% du capital total dans les exploitations de la région égéenne (Talim M., 1968). Ceci explique que l'agriculture turque dépend dans une large mesure des facteurs naturels et que par conséquent, on pratique une agriculture relativement extensive. Pour les autres régions agricoles, les conditions ne sont pas très différentes (Demirci R., 1981).

D'autre part, comme le capital d'exploitation est relativement peu important, il est aussi très faible en valeur absolue. En outre, la part du capital circulant dans le capital d'exploitation est minime. Un autre point à souligner est que le rapport dette/actif est de moins de 10%. Par conséquent, dans l'agriculture turque, l'autofinancement est de l'ordre de 90%. Mais, ceci étant, il ne faut pas en conclure que les exploitants n'ont pas de difficultés financières et qu'ils n'ont pas besoin de crédits. En plus de conditions défavorables pour trouver des crédits suffisants, la crainte de ne pouvoir rembourser ces emprunts, sont les causes principales de ces endettements peu importants.

II – Résultats et problèmes provenant de la structure actuelle

La structure actuelle de l'agriculture turque provoque certains problèmes techniques, économiques et sociaux. On peut les énumérer comme suit :

□ La prédominance d'exploitations très petites et marginales est le principal obstacle à l'efficacité des efforts dans l'agriculture. La majorité des exploitations se trouvent dans des conditions défavorables pour une activité économique et productive. En réalité, on peut se demander s'il est raisonnable de considérer comme unités techniques tous ces minuscules lopins de terre. Dans ces exploitations, aucun équilibre n'est réalisé entre les facteurs terre, travail et capital. C'est la terre qui joue le rôle principal dans la production.

□ Par le fait de leur exigüité, mais aussi de leur composition en parcelles dispersées et éloignées, ces exploitations ne permettent pas une mécanisation économique et rationnelle. Si l'on considère que la superficie doit être au minimum de 2 ha pour pouvoir employer un tracteur, environ 1,2 million d'exploitations et plus de 90% des parcelles ne conviendraient pas à l'utilisation des tracteurs.

Il est évident que toutes ces conditions ne favorisent pas l'utilisation d'une technologie poussée en vue de réduire le coût de production et d'augmenter le rendement. Il faut encore noter que malgré l'insuffisance technique, la mécanisation pose de lourds problèmes financiers, dans les exploitations.

□ Parmi les exploitations considérées comme grandes dans l'agriculture turque, un nombre assez important utilise une technologie moderne. Mais il y a aussi celles qui ne sont pas exploitées de façon productive. Particulièrement, certains exploitants préférant habiter en ville et exercer d'autres activités exploitent leur ferme de façon extensive, ou la donnent en location et/ou en métayage. En conséquence, le rendement et la production baissent, les terres restent non entretenues, les revenus agricoles demeurent médiocres et l'accumulation du capital ne se réalise pas.

❑ Comme les registres fonciers et les inscriptions de propriété ne sont pas suffisamment crédibles, il en résulte beaucoup de désaccords sur la possession et l'utilisation des terres. Et il s'ensuit d'innombrables procès. Ainsi les terres en question restent non cultivées ou utilisées irrationnellement.

En outre, 17 000 villages se trouvent en zone forestière ou en bordure de forêt et plus de 9 millions de paysans y vivent. La forêt, domaine de l'Etat, et les propriétés privées se sont interpénétrées et beaucoup de pacages et pâturages ont pénétré la forêt. Les paysans de la forêt qui n'ont pas d'autres sources de revenu que le bois et l'agriculture, nuisent à la forêt volontairement ou involontairement. Finalement, ils se retrouvent en situation d'illégalité pour leur utilisation non-autorisée de la forêt (Arikokoglu Z., 1981).

❑ En Turquie, il n'existe pas de règles législatives concernant les droits des fermiers et des métayers et l'utilisation de terres d'une manière rationnelle. Généralement, les conditions de fermage et de métayage qui se fondent sur les coutumes et les traditions locales, ont des conséquences néfastes pour les personnes concernées. Parce que la durée du contrat est d'un an et que le métayer ou le fermier est généralement obligé d'accepter les propositions du propriétaire.

D'autre part, les terres exploitées en fermage ou en métayage ne reçoivent aucune amélioration foncière et les intéressés cherchent à en profiter dans un court délai sans se soucier de l'avenir. Ainsi, ces terres perdent de leur fertilité avec le temps.

❑ L'exiguïté des exploitations agricoles (sauf celles qui sont spécialisées dans les cultures maraîchères ou fruitières) nécessite dans une large mesure une production en vue de satisfaire les besoins familiaux. Ceci étant, le pourcentage commercialisé de la production est peu important et par conséquent le profit tiré de leur exploitation par les petits paysans reste relativement médiocre. La proportion de la production commercialisée est de 5% dans les exploitations de moins de 2 ha, et de 12% dans celles de 2 à 5 ha, par contre elle est de plus de 75% dans des exploitations supérieures à 100 ha (Varlier O., 1978).

Il est évident que dans ces conditions, le revenu des petits exploitants sera très bas, et il ne permettra pas d'investissements nouveaux pour intensifier les exploitations.

❑ Les exploitations très petites et dispersées ne profitent pratiquement pas des services de vulgarisation et de recherche. Dans certaines exploitations, on ne possède même pas les simples techniques de base. Ceci est l'une des causes de l'exploitation primitive des terres et des productions de mauvaise qualité. Par contre, il existe des exploitations moyennes et grandes ayant des relations étroites avec les organismes de vulgarisation. Ces exploitations appartiennent en général à des personnes diplômées d'étude supérieures dans différentes branches.

❑ La structure agricole actuelle est inadéquate à la planification de production parce que la majorité des exploitations ne permettent pas l'application de la rotation. En outre, dans un grand nombre d'exploitations, les productions sont destinées à satisfaire les besoins familiaux.

❑ Depuis une dizaine d'années, on voit que les paysans n'ayant pas suffisamment de terres et par conséquent de revenus, ou attirés par la vie urbaine, émigrent en ville où ils exercent de petits métiers comme celui de concierge, etc. Mais les terres de ces émigrés sont exploitées généralement selon des techniques agricoles traditionnelles. Ainsi, elles perdent leur productivité et s'affaiblissent avec le temps.

En résumé, l'agriculture turque n'a pas encore adopté une structure qui rendrait possible son intégration équilibrée et harmonieuse aux autres secteurs économiques. L'agriculture présente actuellement une double face. D'une part, il y a des exploitations ayant des ressources convenables et suffisantes et d'autre part la majorité des unités de production n'ont pratiquement pas les moyens primordiaux. Par conséquent, un certain nombre d'exploitations profite largement d'une technologie avancée et les autres non. Ainsi à côté d'un secteur dynamique et développé, se trouve un autre secteur statique qui ne peut pas avoir accès à ces avantages. En outre, les améliorations en technologie et en services agricoles rendent plus profond le dualisme existant et augmentent les petites propriétés et le nombre

des paysans sans terre. Ainsi se produit un exode incontrôlable vers la ville d'une population rurale gagnant difficilement sa vie. En outre les développements existants n'indiquent pas une amélioration notable de cette situation sauf dans quelques exceptions, et cet état de chose se perpétue. Par conséquent, il serait trop optimiste de prévoir une amélioration spontanée dans le proche avenir au vu des indicateurs des trente années passées. C'est pour cela qu'en vue d'améliorer la situation actuelle et de la rendre plus efficace, le développement de l'agriculture apparaît d'une grande importance pour le développement économique.

III – Réflexion pour l'amélioration de la structure agricole

Avant de passer à l'énoncé des mesures qui pourraient être prises en vue d'améliorer la structure agricole, il est nécessaire de souligner quelques points déterminants.

- ❑ En Turquie, les terres cultivables constituent un tiers environ de la surface totale. En plus, ces terres sont exploitées depuis très longtemps sans prendre aucune mesure conservatoire. Ce sont donc des terres fatiguées. Il est absolument nécessaire de les rendre plus fertiles.
- ❑ L'expansion démographique est de l'ordre de plus de 2% par an et la population double en 25 ou 30 ans. Il y a donc une grande pression démographique sur les terres agricoles. En outre, l'augmentation de l'emploi dans les autres secteurs est bien insuffisante pour absorber la population agricole excédentaire. Ainsi, l'aptitude de l'agriculture à retenir à la campagne la population diminue en face de la pression démographique.
- ❑ En plus de la nécessité de nourrir une population à croissance rapide pour obtenir un surplus, l'agriculture doit augmenter sa production et le produit ajouté par hectare dans des proportions très élevées. Ceci exige l'application de techniques nouvelles dont l'acquisition dépend de l'amélioration du pouvoir d'achat des agriculteurs.
- ❑ Les exploitations individuelles ont très peu de chances de réaliser ces conditions, parce qu'elles sont dans un état défavorable pour la connaissance technique et pour les possibilités économiques et financières.
- ❑ D'une région à l'autre, il existe de grandes différences techniques, économiques, sociales et culturelles.
- ❑ L'industrie s'est développée très différemment selon les régions et dans les endroits où l'industrie n'existe pas les problèmes agricoles sont plus sévères.
- ❑ En Turquie, les programmes gouvernementaux sont destinés à augmenter la production. Les programmes prévus comprennent en général des mesures applicables par les exploitations de taille moyenne et grande. Les programmes destinés aux petites exploitations sont très limités. Les organismes de services ne sont pas organisés et équipés d'une manière efficace pour venir en aide aux petites exploitations. Dans ces conditions, le risque de faire des erreurs est grand.
- ❑ Dans les programmes gouvernementaux mis en oeuvre, on prend généralement en considération les objectifs nationaux et macro-économiques et on évalue l'agriculture plus spécialement dans le cadre des activités biologique et de génie rural. Pratiquement, on n'insiste pas sur l'orientation technique et économique des paysans producteurs. Il en résulte qu'on profite insuffisamment de la capacité d'exploitation.
- ❑ Il est possible de rendre plus rentable les investissements physiques, en améliorant et développant la maîtrise de gestion des exploitants qui est actuellement très basse. Donc, il est nécessaire de considérer les hommes comme l'investissement le plus productif. Mais tous les exploitants n'ont pas les mêmes aptitudes ni les mêmes limites. Ainsi, en tenant compte de ces particularités, on peut proposer les principes essentiels d'une politique applicable pour des exploitations de différentes natures :

• *Les exploitations marginales*

Il est presque impossible de rendre économiquement viable ces exploitations. Il est très difficile de fournir une information aux exploitants dans le domaine de la gestion et de la technologie dont on a besoin dans les exploitations tournées vers l'économie du marché. Les moyens économiques et finan-

ciers en vue du développement de ce groupe d'individus sont très limités. Avec des dépenses importantes, on ne peut augmenter que très peu leurs revenus.

Il est évident qu'on ne peut pas négliger ce groupe qui a en fait le plus grand besoin d'aide. Les exploitants de ce groupe ont certaines chances d'être transférés à d'autres branches de l'économie selon un programme bien défini. En outre, dans des conditions convenables, on peut préparer des programmes peu coûteux permettant de développer médiocrement les revenus.

• **Les exploitations semi-marginales**

Ce groupe est composé par les exploitations qui présentent des caractères marginaux et qui ont aussi certaines possibilités de développement technique et de gestion avec une dépense limitée.

Parmi ces exploitations, celles qui ont des terres et celles qui peuvent les développer en cultivant les cultures commercialisables, peuvent devenir des exploitations partiellement intégrées au marché. Ces types d'exploitations ont besoin du support de l'Etat. Les programmes du développement intégrés, peuvent rendre ces exploitations plus efficaces et plus rentables.

Un autre moyen qu'on peut citer, c'est l'application de l'agriculture de groupe comme cela existe dans quelques pays européens (France, Belgique et Espagne par exemple).

• **Les exploitations ayant des possibilités de développement**

Ce groupe se compose des exploitations dirigées par des hommes jeunes, intelligents et travailleurs. Elles ont généralement suffisamment de terres en propriété. Avec des crédits surveillés, des programmes pour faciliter l'accès au marché et l'aménagement des terres ainsi que des actions de formation, ces exploitations peuvent rattraper assez facilement celles de type commercial. Ces exploitations qui produiront seulement pour le marché constitueront aussi une base pour l'économie agro-industrielle de l'avenir.

• **Grandes exploitations modernes**

Les principales caractéristiques de ces exploitations sont : 1) d'attirer les capitaux extérieurs à l'agriculture, 2) de produire en grande quantité pour le marché intérieur et extérieur, 3) d'accumuler le capital et 4) d'éduquer la population agricole.

Il est très utile de conserver et de maintenir ces exploitations utilisant des techniques avancées et employant des techniques de gestion moderne mais il faudrait aussi adapter une politique qui permette à ces exploitations de devenir créatrices d'emplois et de transformer leur épargne en investissements.

On voit que pour les exploitations présentant des caractères socio-économiques différents, il faut appliquer des politiques de support et de développement distinctes. Mais il sera important ici, d'identifier quels sont les groupes qui peuvent servir le mieux les objectifs nationaux par rapport aux autres.

Il est clair que pour satisfaire un objectif national visant à accroître la production pour l'exportation et pour les besoins de la population non agricole, on comptera sur les exploitations commerciales. Cependant, il faut indiquer ici qu'il ne serait pas juste de négliger les exploitations du premier et du deuxième groupes, et qu'il serait nécessaire aussi de créer et d'appliquer des programmes particuliers pour ces exploitations.

1. Mesures à prendre pour l'amélioration de la structure agricole

En Turquie, les politiques à suivre pour l'amélioration et la rationalisation de la structure agricole appropriée aux principes de la productivité et de la justice sociale, doivent s'appuyer sur des règles légales. Ces réglementations doivent comprendre des mesures pour réorganiser les régimes fonciers et le droit de propriété agricole, pour donner des responsabilités aux exploitants afin qu'ils exploitent leurs terres de façon plus productive et rationnelle².

Compte tenu de cela, on peut proposer les mesures suivantes :

- ❑ Un office (ou institution) des terres doit être créé par la loi. Cet office privilégié, ayant pour mission d'acheter des terres et de les utiliser pour agrandir d'autres exploitations à développer, devrait contribuer dans une certaine mesure à la rationalisation des structures. Ainsi, on pourrait empêcher l'accumulation de terres dans certaines mains et leur utilisation de façon irrationnelle.
- ❑ Les ressources financières de cet office doivent être fournies par le budget de l'Etat, par la Banque agricole et plus spécialement par les impôts provenant du secteur agricole.
- ❑ Il faut prendre des mesures légales pour défendre les droits des intéressés en cas de métayage et de fermage. Il sera utile d'établir un lien entre le taux de fermage (ou de métayage) et l'impôt foncier. Il faut aussi créer une loi pour prévenir la subdivision des exploitations en-dessous d'une certaine superficie considérée comme étant le minimum économiquement viable.
- ❑ Il faut adapter un programme d'aménagement en vue d'utiliser de façon plus rationnelle et plus économique les pâturages et les prairies appartenant à l'Etat ou à la commune et il faut aussi en attribuer la responsabilité à ceux qui les utilisent.
- ❑ Il faudrait donner la possibilité aux agriculteurs d'avoir accès à la sécurité sociale. En outre, pour les agriculteurs relativement âgés qui cessent d'exploiter mais cèdent leur exploitation à un successeur, on devra penser à un régime spécial de pension.
- ❑ Un autre point important c'est de faire des efforts spéciaux portant aussi bien sur l'enseignement de base que sur la formation professionnelle et technique. Ainsi, les jeunes agriculteurs recevront une formation agricole ou une préparation à des emplois non agricoles.

Conclusions

En Turquie, l'agriculture conserve actuellement son importance dans l'économie générale du pays. Et l'expérience passée a montré que tant que le secteur agricole n'est pas capable de s'intégrer aux autres secteurs, il est très difficile de réaliser un développement économique harmonieux. Pour cette raison, il est nécessaire d'améliorer la structure agricole pour qu'elle contribue à un développement accéléré et équilibré.

Quand on voudra améliorer et rendre plus efficace le secteur agricole, il faudra en premier lieu prendre en considération les différences régionales et donner aux agriculteurs accès à des terres qui valorisent la main-d'oeuvre familiale, assurent un niveau de vie équitable et rendent possible un développement des exploitations. Mais tant que la pression démographique demeure dans le secteur agricole, il sera difficile de maintenir l'unité des exploitations ainsi que d'assurer la continuité et la garantie de la propriété. Pour cette raison, il est nécessaire non seulement de trouver de nouvelles possibilités d'emploi en dehors du secteur agricole, mais aussi de développer le système de planification familiale appliqué actuellement de façon très limitée.

Notes

1. Ces enquêtes sont anciennes et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation dans son ensemble.
2. La loi du 22 novembre 1984 prévoit certaines mesures très limitées qui ne peuvent être appliquées que dans certaines régions où on pratique des travaux d'irrigation.

Références

- **Acil Fethi** (1980).- *Economie agricole*. Ankara (en turc).
- **Arikokoglu Ziya** (1981).- La structure agricole et sa réorganisation. In: *Deuxième Congrès d'économie de Turquie*, Izmir (en turc).
- **Demirci Rasih** (1981).- La structure agricole et sa réorganisation. In: *Deuxième Congrès d'économie de Turquie*, Izmir (en turc).
- **Eurostat** (1974).- *Agriculture annuelle statistique 1974*.

- **EEC** (1979).- *The agricultural situation in the community*. Rapport.
- **Institut d'Etat des Statistiques**.- *Recensement agricole 1950*.
Recensement agricole 1963
Recensement agricole 1970
Recensement agricole 1980
Recensement agricole 1991
- **Office d'Etat de la planification**.- *Troisième plan quinquennal de développement, Ankara, 1973*
Quatrième plan quinquennal de développement, Ankara, 1979
Cinquième plan quinquennal de développement, Ankara, 1984
- **Talim Metin** (1968).- *Le Capital et le crédit dans l'agriculture turque*. Communication présentée au deuxième Colloque méditerranéen, Montpellier.
- **Varlier Oktay** (1978).- *Le Changement structurel, technologique et la répartition des terres dans l'agriculture turque*. Office d'Etat de planification, SPD, Ankara.

